



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 022

Séance du 3 mai 2023



**ADHESION 2023 AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET  
D'ENVIRONNEMENT DE CREUSE (CAUE 23)**

-----

L'an deux mille vingt-trois, le 3 mai à 18h00 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 28 avril 2023.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

**ETAIT EXCUSE** : Didier TERNAT

**Mme Valérie BERTIN** présente le rapport suivant :

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est une association Loi 1901, investie d'une mission d'intérêt public, née de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

Le CAUE est créé à initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

Centre de ressources, lieu de rencontres, d'échanges et de diffusion culturelle, le CAUE apporte une aide à la décision.

Son conseil est accessible à un public varié : particuliers, élus ou services de l'État, professionnel (architecte, artisan...), enseignant... Il intervient à toutes les échelles, de la parcelle au grand territoire.

Considérant l'intérêt pour le territoire d'une architecture, d'un urbanisme et de paysages de qualité, il apparaît opportun d'adhérer au CAUE au titre de l'année 2023.

Le montant de la cotisation 2023 des Communautés s'élève à 0,40 €/habitant soit 4 717,60 €.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adhérer **AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE CREUSE (CAUE 23)** pour l'année 2023 et de lui verser la cotisation afférente d'un montant de 4 717,60 €.

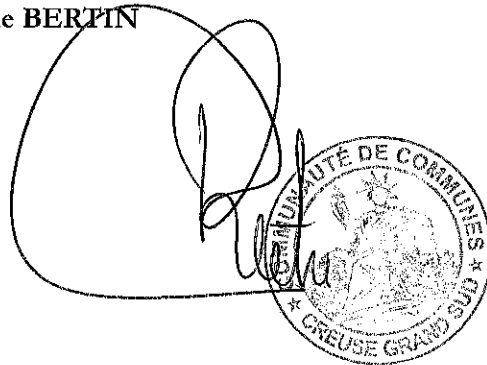
Ainsi fait et délibéré le 3 mai 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,

Valérie BERTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie Bertin', is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'CREUSE GRAND SUD' at the bottom, with a central emblem.